

Le



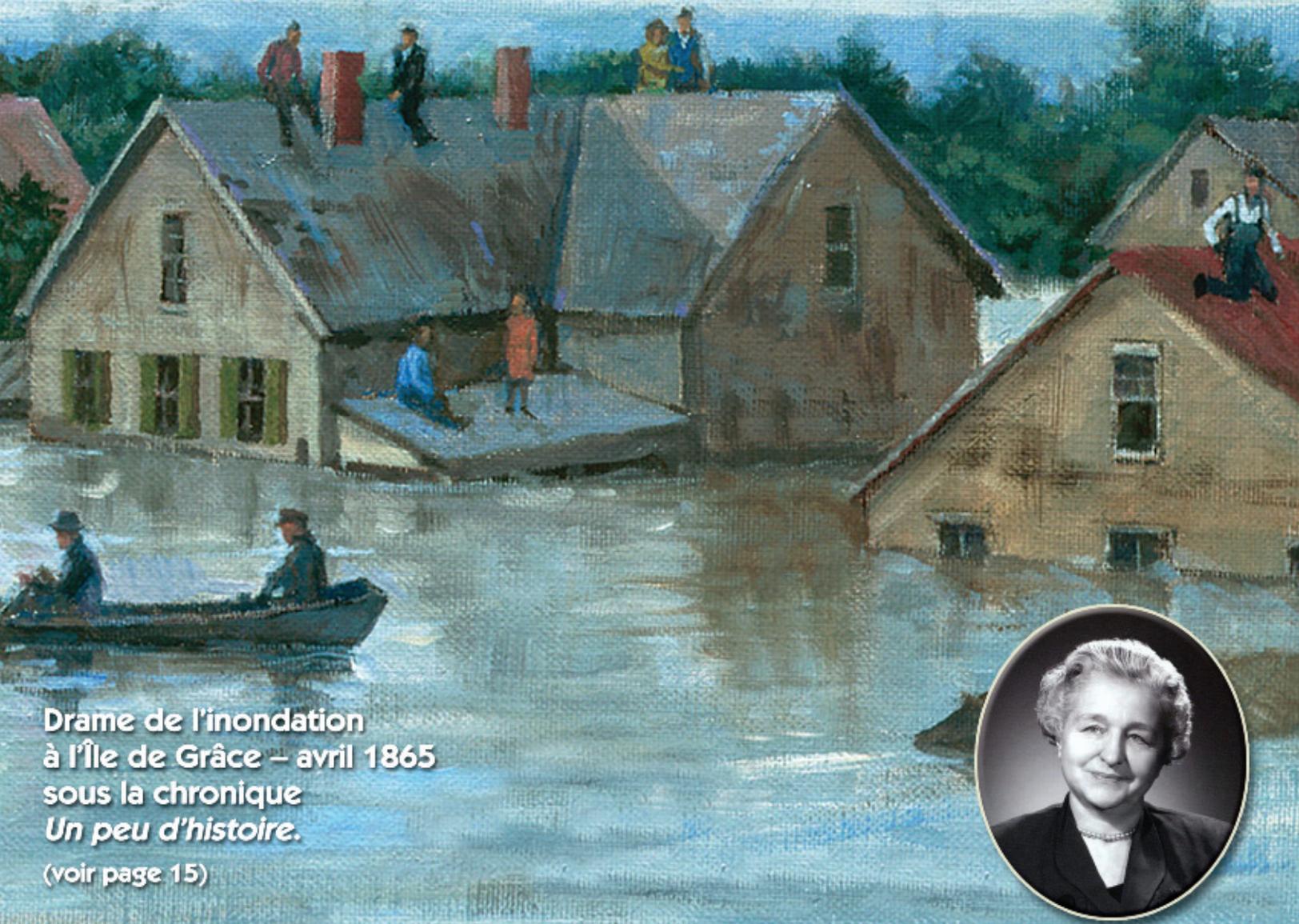
Sainte-Anne-de-Sorel

Phare

Bulletin municipal

VOL. 24 • N° 01 • PRINTEMPS 2015

Il y a 150 ans, avait lieu le drame de l'inondation – avril 1865



Drame de l'inondation
à l'Île de Grâce – avril 1865
sous la chronique
Un peu d'histoire.

(voir page 15)



Hommage à
Germaine Guèvremont
au centre de ce bulletin.





**M. MICHEL
PÉLOQUIN**
Maire

Les membres de votre conseil municipal et le personnel de la municipalité ont été très actifs au cours des derniers mois. Plusieurs dossiers importants sont actuellement en progression. Il me fait plaisir de vous faire part de quelques-uns de ces dossiers.

BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN ZONE INONDABLE 0-20 ANS

Dans une lettre datée du 12 février 2015, le directeur régional du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) nous informe que le Ministère a modifié le libellé des conditions permettant l'implantation de bâtiments et de constructions accessoires en zone inondable 0-20 ans. Ces modifications sont apportées suite aux représentations répétées de la municipalité auprès du Ministre et des fonctionnaires du MDDELCC. Auparavant, les bâtiments accessoires devaient reposer directement sur le sol pour être conformes. Dorénavant, il sera accepté que les bâtiments puissent reposer sur des dalles de béton (ex : dalles de patio), des blocs de béton ou des madriers de bois afin que le plancher ne touche directement au sol.



Par ailleurs, le Ministère indique dans le document que ces modifications doivent être intégrées au schéma d'aménagement, et par la suite aux règlements d'urbanisme de la municipalité pour être applicables. Cette procédure d'intégration a été amorcée.

ILE D'EMBARRAS

Une évaluation d'un procédé et des coûts pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées à l'île d'Embarras a été produite pour le compte de la municipalité. L'île d'Embarras étant située dans une zone inondable 0-2 ans, il en résulte des difficultés additionnelles pour que le projet réponde aux conditions posées par le MDDELCC. Une rencontre avec des responsables du MDDELCC est prévue pour bientôt afin de leur soumettre le projet. Des subventions gouvernementales sont déjà réservées pour aider à la réalisation du projet.

RÉFECTION DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

Une évaluation des coûts pour la réfection du chemin du Chenal-du-Moine sur une longueur de cinq kilomètres a été remise à la municipalité. Le tronçon visé longe le chenal du Moine. L'évaluation pour l'ensemble des travaux est d'environ 2 millions de dollars. Une procédure de règlement d'emprunt est en cours pour financer les travaux. Cependant, il est impératif que la municipalité obtienne une garantie d'aide financière pour que les travaux puissent débuter afin de ne pas alourdir indûment la dette de la municipalité et le fardeau fiscal de ses contribuables.



RUE MARIE-DIDACE

Les propriétaires des terrains de la rue Marie-Didace, dont la Commission de protection du territoire agricole avait accepté de changer le statut, ont accepté un règlement d'emprunt de 580 263 \$ pour la mise en place des services municipaux. Le projet est en processus d'autorisation par le MDDELCC.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN SITUÉ À L'EMPLACEMENT OCCUPÉ ANCIENNEMENT PAR LA GRANGE DU SURVENANT

Un mandat a été donné à la firme APUR pour la réalisation d'un plan de développement d'un parc sur le terrain anciennement occupé par la Grange du Survenant et la Croisière des Îles. Ce parc devra offrir entre autres des jeux de loisirs pour les utilisateurs de tous les âges, des sentiers pédestres, des stationnements additionnels pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau, etc. Ce plan devra aussi prévoir la possibilité de construire quelques résidences sur une bande longeant le chemin du Chenal-du-Moine. Une modification au règlement de zonage devra être apportée éventuellement pour permettre la mise en place de cette orientation. Plusieurs programmes d'aide financière sont actuellement possibles pour des réalisations de cette nature et la municipalité compte bien en bénéficier au maximum.



RÉNOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE

Dans les dernières semaines, on a procédé à la rénovation de la salle municipale. Cette partie du bâtiment était très inefficace sur le plan énergétique. Il faut se rappeler que lors de sa construction, ce bâtiment était destiné à être utilisé sur trois saisons seulement.

PARCOURS PATRIMONIAL

Grâce à une aide financière de 7 000 \$, un parcours patrimonial sera bientôt mis en place dans notre municipalité. Ce circuit sera composé d'une dizaine de panneaux explicatifs. Ces derniers seront installés à différents endroits de la municipalité ayant un lien avec un fait marquant de notre patrimoine historique ou patrimoine naturel.

DESCENTE DE BATEAUX DE LA MAIRIE

Tel qu'annoncé et prévu au dernier budget, une des deux descentes de bateaux situées à la mairie sera



L'ÉQUIPE
Le Phare

Bulletin municipal d'information

Publié : 3 fois par année
Distribution : Postes Canada
Tirage : 1300 exemplaires

Collaboration :

M. Maxime Dauplaise
Mme Chantal Laferrière
Mme Diane Leduc
M. Roger Soulières
Mme Lucie Antaya
Mme Michèle Bérubé

Gestion de l'information, infographie et impression :

Les Publications Municipales
Sans frais: 1 877 553-1955



reconstruite dans les prochains mois. Depuis plusieurs années, la réfection de cette descente de bateaux lourdement endommagée était réclamée par les utilisateurs.

AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DU PARC HENRI-LETENDRE

La municipalité espère obtenir les autorisations nécessaires du MDDELCC pour mettre en place une structure d'accès à la plage du parc Henri-Letendre situé au quai de Sainte-Anne. Nous avons encore la chance d'avoir une plage de sable facilement accessible, ces

plages étant devenues très rares dans la région.

ENTENTE POUR LES LOISIRS AVEC LA VILLE DE SOREL-TRACY

La ville de Sorel-Tracy et l'ensemble des municipalités de la MRC Pierre-De Saurel sont actuellement en négociation pour la mise en place d'une nouvelle entente concernant l'utilisation des services de loisirs. La Commission Municipale du Québec a délégué une médiatrice pour assister les municipalités dans ce processus de négociation. La

municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel tient à apporter des corrections à l'ancienne entente qu'elle jugeait inéquitable. Il en coûtait pratiquement trois fois plus cher à notre municipalité pour des services similaires donnés à une autre municipalité ayant une population comparable.

Voilà ce qui donne un bon aperçu des principaux dossiers en cours. Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous, de la part des membres du conseil et du personnel de la municipalité, une excellente saison estivale.



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal depuis le début de l'année 2015:

Différentes demandes sont présentées en ce début d'année :

- Acceptation d'adhérer à la Société historique Pierre-De Saurel au montant de 200 \$ pour 2015.
- Acceptation d'adhérer à l'organisme Solidarité rurale du Québec, organisme représentant les municipalités rurales en matière de développement, au coût de 250 \$ pour l'année.
- Refus d'adhérer aux Fleurons du Québec, pour les trois prochaines années au coût annuel de 415 \$; cet argent sera de préférence investi pour l'achat de fleurs et arbustes additionnels.
- Entente conclue avec le bureau de Me Mario Paul-Hus de Municonseil avocats, pour un service de consultations juridiques au montant forfaitaire de 825 \$ plus taxes.
- Refus d'adhérer à l'Union des Municipalités du Québec considérant que la municipalité est déjà représentée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).
- Autorisation donnée pour la tenue d'une course à pied dans les rues de Sainte-Anne-de-Sorel le 13 septembre prochain au profit de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel.
- Acceptation de la tenue du Festival country sur le terrain municipal

du parc Constant-Plante du 18 au 21 juin 2015.

Suite à la vacance du poste de journalier aux travaux publics et à la parution d'une offre d'emploi à l'interne, le conseil procède à l'engagement de monsieur Guy Letendre à titre de salarié à l'essai pour une période de six mois, tel que stipulé à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue d'une rencontre avec les propriétaires concernés par le prolongement de la rue Marie-Didace, le conseil adopte lors d'une séance spéciale en février dernier, un règlement d'emprunt décrétant la préparation de plans et devis, ainsi que l'exécution de travaux d'infrastructures relatifs à la construction du prolongement de la rue Marie-Didace. Ledit règlement d'emprunt n'excédant pas 580 263 \$ sera remboursable sur 20 ans par les propriétaires visés par les travaux.

À cette fin, un mandat pour la conception des plans et devis est octroyé à monsieur Luc Brouillette ingénieur, au coût de 11 980 \$ plus taxes. Afin d'accélérer le processus pour que les travaux se réalisent à l'automne prochain, une autre séance spéciale est tenue en mars 2015 pour accorder un mandat à la firme Qualitas pour la réalisation de l'étude géotechnique du sol au coût de 5 930 \$ plus taxes. Ces travaux de forage et d'étude du sol sont essentiels pour bien connaître la situation physique des lieux avant le lancement d'un appel d'offres pour la construction.

Considérant que l'achat d'un système de classement efficace des archives du

service d'urbanisme est nécessaire; il est décidé d'utiliser le montant prévu au budget 2015 à cet effet de 4 390 \$ plus taxes.

Le conseil refuse une demande de dérogation mineure pour la construction projetée d'un solarium en bordure d'une piscine creusée à moins de 1,5 mètre, tel qu'exigé à son règlement en vigueur.

Le conseil refuse également la demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'implantation d'un commerce en entreposage d'équipements d'excavation en zone résidentielle.

Le mandat des citoyens membres du Comité consultatif d'urbanisme est renouvelé pour la prochaine année. Il s'agit de Messieurs Yvon Descheneaux, Normand Desrosiers, Simon Latraverse, Raphaël Lemay et Yves Mandeville.

Une subvention de 300 \$ est accordée à l'Association des Chasseurs et Pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel pour la réalisation d'un tournoi de pêche familial en juillet prochain.

Le conseiller Patrick Lamothe est délégué pour assister au Forum de l'eau et à l'assemblée générale 2015 de l'Organisme du Bassin Versant de la rivière Yamaska à Saint-Hyacinthe.

Une requête introductive d'instance en responsabilité civile déposée par monsieur Luc Arnold contre la municipalité est transmise à nos assureurs.

Une demande d'autorisation pour l'établissement d'un « skate parc » par la Maison des Jeunes de Sainte-Anne-de-Sorel sur le terrain des loisirs est reportée afin d'obtenir plus d'informations au sujet des responsabilités civiles et financières d'un tel projet.



Suite au dépôt d'une estimation des coûts d'environ 2 000 000 \$ pour la réfection du chemin du Chenal-du-Moine, entre la rue Salvail et le 3126 chemin du Chenal-du-Moine, le conseil procédera à une analyse financière complète du projet avant de prendre une décision finale.

Au suivi d'une demande de plusieurs citoyens demeurant en bordure du chenal de l'île-aux-Fantômes pour que des travaux de dragage du chenal soient envisagés, le conseil autorise le conseiller du district, monsieur Patrick Lamothe, à procéder à une consultation publique auprès des riverains touchés pour connaître leur opinion sur la possibilité de faire effectuer une étude de préféabilité. Cette étude permettrait d'obtenir un portrait précis des étapes à franchir, notamment quant aux aspects légaux et techniques d'une telle démarche ainsi qu'une estimation des coûts s'y rattachant. Le coût d'une telle étude de préféabilité serait défrayé par les propriétaires bénéficiant des travaux en bordure des chenaux de l'Île-aux-Fantômes et de l'Île Létourneau.

Une pétition signée par des résidents du secteur des rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse demandant à la municipalité le retrait du droit de passage pour les motoneiges et les VTT est déposée. Le conseil prend acte de la situation et des inconvénients subis par ces résidents vivant à proximité du sentier balisé et verra à reconsidérer la situation avant le renouvellement du droit de passage pour la saison 2015-2016.

Les villégiateurs de l'Île Bibeau demandent à la municipalité de revoir la réglementation interdisant le stationnement le long du chemin du Chenal-du-

Moine face à leur chalet. Le conseil prend acte des doléances des propriétaires et analysera les impacts d'une telle situation pour la sécurité des piétons et cyclistes qui circulent dans ce secteur.

Les conseillers adoptent unanimement une résolution demandant au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis Québec afin de maintenir et de financer adéquatement un programme de logements communautaires abordables sur l'ensemble du territoire québécois.

Une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est appuyée par la municipalité afin de permettre le lotissement de deux terrains à des fins résidentielles au bout de la rue Forcier.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel reçoit pour la somme symbolique de 1 \$, le transfert de deux terrains en façade du prolongement de la rue Marie-Didace. L'acquisition de ces deux lots de 30 mètres de front chacun constituera une excellente réserve foncière.

L'achat d'un afficheur de vitesse prévu au budget 2015 est officialisé au coût de 6 138 \$ plus taxes (incluant un module de statistiques pour la circulation) et sera installé au village.

Suite aux travaux majeurs de rénovation de la salle du conseil, le recouvrement du plancher sera effectué par l'entreprise Lucien Handfield inc. au coût de 3856,01 \$ plus taxes.

Après vérification des critères de notre Politique de dons et commandites, un montant de 100 \$ est attribué au Club de patinage artistique de Sorel-Tracy.

Un plan de valorisation des installations sportives de la municipalité, notamment le terrain de balle, est accepté par le conseil. Ledit plan permettra des revenus pour l'affichage de banderoles de commandites au pourtour du terrain de balle.

Considérant que le gouvernement du Québec a fait connaître au mois de mars dernier un programme de subvention pour l'aménagement d'infrastructures destinées aux aînés; le conseil municipal a aussitôt mandaté la firme APUR, pour l'élaboration d'un concept d'aménagement d'un parc municipal regroupant plusieurs activités et services dans le secteur centre de la municipalité, c'est-à-dire le terrain anciennement occupé par la Grange du Survenant. Le processus d'octroi des subventions nécessitait que les municipalités déposent tous leurs documents de demande avant le 8 mai 2015.

Le conseil municipal demande au ministre de l'Agriculture, monsieur Pierre Paradis, d'intervenir expressément pour appliquer une solution d'urgence qui viendrait en aide à la Ferme Jean-Marie Paul et fils qui subit de graves préjudices financiers occasionnés par l'inondation de ses terres en bordure de la baie Lavallière.

Il est décidé d'organiser un brunch pour présenter la politique MADA (Municipalité amie des aînés) à la population le dimanche le 26 avril 2015 à l'Hôtel de la Rive.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel signe une entente avec le Centre animalier Pierre-De Saurel pour le contrôle animalier sur son territoire selon un forfait annuel de base de 6 000 \$.



VOS ANIMAUX



Le nouveau Centre animalier Pierre-De Saurel est maintenant ouvert à la population. Les citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

1681, route Marie-Victorin, local 109
Sorel-Tracy (Québec) J3R 4R4

Tél : 450 746-7272

Courriel : [centreatanimalier.pierrede
saurel@gmail.com](mailto:centreatanimalier.pierrede
saurel@gmail.com)



Facebook : Centre animalier
Pierre-De Saurel

Heures d'ouverture des bureaux :

Mardi au vendredi : 13 h à 17 h

Samedi : 11 h à 13 h

Ligne téléphonique pour signalement :

Lundi au vendredi : 9 h à 17 h

Samedi : 9 h à 13 h

En dehors des heures d'ouverture du Centre animalier

SVP téléphoner au Contrôle canin de
la municipalité de Sainte-Anne-de-
Sorel : 450 746-9683



MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS) : PENSER ET AGIR AÎNÉS



Municipalité amie des aînés

Le 28 janvier dernier marquait le lancement de la Politique régionale des aînés en présence des représentants de la MRC Pierre-De Saurel et des membres des comités MADA des municipalités participantes. Cette politique est le résultat d'une démarche entreprise en 2013 suite à un sondage effectué auprès de

Le 28 janvier dernier marquait le lancement de la Politique régionale des aînés en présence des représentants de la MRC Pierre-De Saurel et des membres des comités MADA des municipalités participantes. Cette politique est le résultat d'une démarche entreprise en 2013 suite à un sondage effectué auprès de

huit cents (800) aînés sur le territoire de la MRC et de neuf (9) rencontres locales regroupant plus de cinq cents (500) participants.

Les axes d'intervention privilégiés ont mené à un plan d'action pour les années 2015-2016-2017 touchant les secteurs suivants, l'administration municipale, l'aménagement du territoire, l'habitation, l'environnement, les loisirs, la culture, la vie communautaire, la sécurité et le transport.

Les aînés de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel ont reçu au cours des derniers jours une invitation à participer au lancement de la Politique locale afin de prendre connaissance du plan d'action.

Cette rencontre se tenait le 26 avril à l'Hôtel de la Rive. Les détails supplémentaires sur la rencontre vous seront fournis lors de la prochaine édition du Phare.

VOICI LES MEMBRES FONDATEURS QUI ONT PARTICIPÉ AU COMITÉ MADA



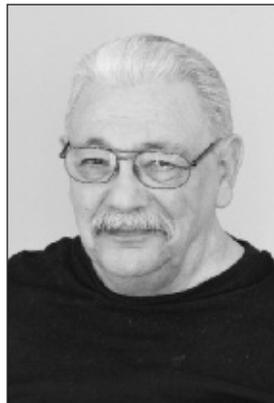
Luc Latraverse



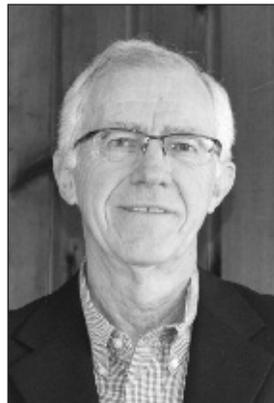
Germaine Lavallée



Ivan Joly



Paul Craig



Roger Soulières

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL



LE SAVIEZ-VOUS?

Depuis 2013, la MRC de Pierre-De Saurel offre un service de transport collectif sur son territoire. Pour les études, le travail, les rendez-vous médicaux ou les commissions, c'est pratique, abordable et écologique.

Offert par l'utilisation des places disponibles dans les véhicules du Service de transport adapté et collectif régional (STACR).

Les prix varient de 3.50 \$ à 6 \$ par déplacement, selon la destination (près de 30 points de chute sur le territoire).

Pour plus d'information concernant le fonctionnement, les tarifs, les horaires et les points de chute, communiquer avec le STACR :



450 746-7827 (sans frais : 1 855 751-7827)



www.mrcpierredesaurel.com/transportmrc

MRC
Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM

Pour plus d'information : 450 743-2703



SITE DES MATÉRIAUX SECS

Veillez prendre note qu'il n'y aura plus de service de dépôt de matériaux secs au 748, chemin du Chenal-du-Moine (Centre Germaine-Guèvremont).

Nous vous invitons à vous départir de vos matériaux secs en communiquant avec les entreprises suivantes pour connaître les frais applicables et les heures d'ouverture.

Matériaux secs et encombrants :

Location Sorel inc.

370, rue du Collège
Sorel-Tracy
(450) 742-3787

Ciment, asphalte, briques et pierres :

Sintra inc.

290, rue Monseigneur-Desranleau
Sorel-Tracy
(450) 742-5993

Matériaux secs, ciment, asphalte, briques et pierres :

Danis Construction inc.

13 000, route Marie-Victorin
Sorel-Tracy (secteur Tracy)
(450) 742-5335

Pour de plus amples informations à ce sujet, communiquez avec le bureau de la MRC de Pierre-De Saurel : 450 743-2703, poste 244.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS - PRINTEMPS 2015

DATES DE LA PROCHAINE COLLECTE

LUNDI 18 MAI 2015

Matières admissibles

- Feuilles et résidus verts de jardin.
- Déposez vos sacs de résidus verts à côté de vos bacs la veille lors de ces collectes spéciales.
- Sacs en plastique ou en papier autorisés.



En raison de la problématique de l'agrile du frêne, les branches ne sont pas acceptées ainsi que les branches de conifères.

Pour de plus amples informations au sujet des collectes, communiquez avec le bureau de la MRC de Pierre-De Saurel : 450 743-2703, poste 244.

COLLECTES SPÉCIALES DE BRANCHES

DATES DES COLLECTES À VENIR :

- 25 mai 2015
- 10 août 2015
- 29 juin 2015
- 21 septembre 2015



COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbures tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

Pour plus d'informations sur cette collecte : Recyclo-Centre, (450) 746-4559

Vos appareils seront traités conformément au Règlement sur les halocarbures. Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes mensuelles des encombrants.



ENVIRONNEMENT ET URBANISME

PERMIS DE BRÛLAGE

Le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est desservi par le Service de Sécurité Incendie de la ville de Sorel-Tracy. Ils sont également habilités à faire appliquer le règlement concernant le brûlage.

Si vous désirez faire un feu sur votre terrain (autre qu'un feu de foyer), contactez le service des incendies pour obtenir un permis à cet effet et les conseils nécessaires afin de procéder en toute sécurité, **c'est gratuit!**

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Le samedi 16 mai 2015, de 8 h à 12 h

La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) se tiendra le **samedi le 16 mai 2015** au Centre Germaine-Guèvremont, 748, Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, **de 8 h à 12 h.**

- GRATUIT pour les résidents de Sainte-Anne-de-Sorel.
- Une pièce d'identification sera demandée lors de cette activité.

Il y aura distribution de compost sur place.

Exemples de RDD

Nettoyant à four, cire à meubles, poudre à récurer, désinfectant, colorant et fixatif capillaire, cosmétiques, vernis à ongles, peinture à l'huile, peinture à l'eau, piles, térébenthine, décapant, préservatif pour le bois, vernis, batterie d'automobile, huiles usées, cire, pesticides, engrais chimiques, bonbonnes de propane, aérosols.

Ne sont pas des RDD

Les BPC, les médicaments, les explosifs (armes à feu, munitions).

Vous avez des doutes quant à la nature de certains produits ? Apportez-les ! Sur place, des spécialistes vous aideront et effectueront eux-mêmes le tri nécessaire.

Note : les résidus en provenance des industries et des commerces seront refusés



Pour obtenir un permis de brûlage : (450) 780-5600 poste 5200

Service d'incendie : 9-1-1



ARROSAGE DES PELOUSES ET LAVAGE DES VÉHICULES

Veillez prendre note qu'en vertu de notre règlement municipal no 471-2012 :

Arrosage extérieur :

L'arrosage extérieur des pelouses est permis durant la période du 1er mai au 1er septembre entre 20 h et 23 h les jours suivants :

- Les jours pairs du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique pair;
- Les jours impairs du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique impair;



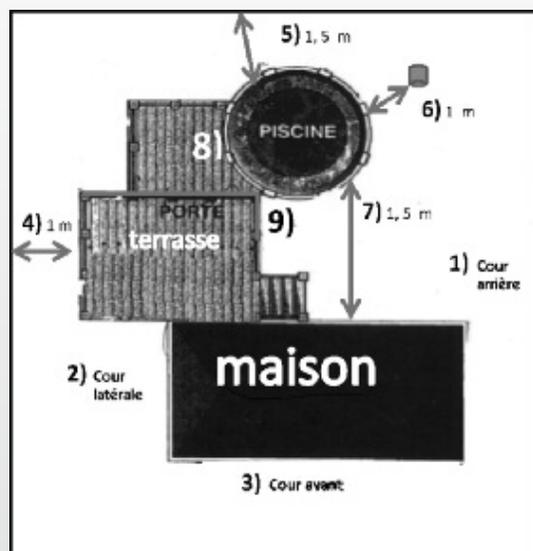
- Nul ne peut utiliser à la fois plus d'un boyau ou plus d'un arrosoir automatique.

Lavage des véhicules :

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Les municipalités ont toujours eu leur propre gestion des piscines résidentielles. Toutefois en 2010 le gouvernement a émis un décret #515-2010 afin d'uniformiser les lois et règlements sur la sécurité des piscines résidentielles. Soucieuse de la sécurité, **une inspection des installations des piscines débutera au printemps 2015** sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel afin de s'assurer que votre piscine répond aux normes antérieures **de votre certificat obtenu lors de son installation ou au décret en vigueur.**



1-2-3): Localisation de la piscine, cour latérale ou arrière autorisée;

4) La terrasse doit être à 1 mètre d'une ligne de lot;

5) Une piscine doit être à 1,5 mètre d'une ligne de lot;

6) **Filtreur, thermopompe** : tout appareil lié au fonctionnement de la piscine doit être installé à plus d'un mètre de la paroi;

7) La distance entre le bâtiment principal et la piscine est de 1,5 mètre;

8) **Accès et porte** : la partie ouvrant sur la piscine doit être protégée par une clôture ayant les caractéristiques précisées au point 9) et une porte munie d'un dispositif de sécurité passif du côté intérieur, celle-ci doit se refermer et se verrouiller automatiquement;

9) **Enceinte** : une enceinte doit :

- a) empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre;
- b) être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre;
- c) être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte.



LA MAISON DU MARAIS

L'Écho du lac Saint-Pierre

Des membres actuels et passés du personnel et du conseil d'administration ont soufflé les 25 chandelles de la Société d'aménagement de la baie Lavallière lors d'un brunch le 22 février dernier. Les Sainte-Annois sont maintenant spécialement invités à souligner ce quart de siècle d'existence de la SABL et le 15e anniversaire de la Maison du marais lors de l'ouverture de la période estivale les 23 et 24 mai 2015.

Pour la circonstance, la SABL participe à la 2e édition des *Journées de la nature* organisées à la grandeur du Québec par la Fondation David Suzuki. Venez redécouvrir les *Splendeurs printanières de*

la baie Lavallière et des chenaux des îles de Sainte-Anne-de-Sorel.

De 7 h 30 à 17 h chaque jour, vous pourrez accéder gratuitement au sentier pédestre, à la mise à l'eau de votre canot ou kayak personnel, à la visite de l'aire d'interprétation de la Maison du marais et aux présentations sous les chapiteaux : Secrets d'un trappeur-vétéran de la baie Lavallière et Découverte des occupants de nichoirs à Canard branchu.

En complément et sur réservation préalable, à tarifs réduits, la Maison vous offre aussi une excursion nautique d'une heure en bateau motorisé dans les chenaux des îles et la location de kayaks / canots pour une période de deux heures dans la baie Lavallière.



Paul Messier et Rodrigue Shooner, 2 membres fondateurs de la SABL

Appelez-nous (450 742-5716) pour en savoir plus et/ou pour réserver! Découvrez aussi notre nouveau site Internet (www.maisondumarais.org) qui vous présente toutes nos activités et leurs tarifs, les forfaits pour les groupes, les horaires, les nouvelles et plus encore!



GERMAINE GUÈVREMONT, UN PHARE AU PAYS DU SURVENANT

Par Lucie Antaya
Sainte-Anne-de-Sorel



"À l'étranger, on déclare qu'elle est l'une des 10 femmes qui écrivent le mieux de par le monde. Au Chenal-du-Moine, on l'avait deviné." (magazine *Châtelaine*, 1967, via le site web du BIOPHARE de Sorel-Tracy.)

Il est à noter qu'une exposition itinérante portant sur la romancière Germaine Guèvremont et *Le Survenant* sera en cours dès juin 2015 au Biophare de Sorel-Tracy.

II ÉTAIT UNE FOIS...

Fervente lectrice, rédactrice et auteure, j'ai souvenir, toute petite fille que j'étais, de la télédiffusion des épisodes du *Survenant*. En famille, en présence des grands-parents, cet incontournable rituel suscitait en moi une grande fascination car dans mon imaginaire d'enfant se confondaient le lieu réel où je grandissais et le miroir télévisuel de ce même lieu présenté de l'extérieur. Voilà qui semblait pour moi pure magie exacerbée par les emportements fantasmagoriques inhérents à l'enfance.

À l'adolescence, les grandes vacances estivales me donnaient la merveilleuse opportunité de découvrir des auteurs et de me glisser dans leur univers romanesque. J'ai eu notamment l'intense plaisir de parcourir l'oeuvre de Germaine Guèvremont : *Le Survenant*, *Marie-Didace* et *En pleine Terre*. Ce fut-là double plaisir, moi qui avait grandi en bordure du fleuve, bercée par les vents changeants, ravie d'y voir défiler paquebots, barges et goélettes entre deux histoires d'eau racontées par mon grand-père capitaine.

LA FEMME

Germaine Guèvremont est née à Saint-Jérôme le 16 avril 1893, d'une famille d'écrivains. Son père Joseph-Jérôme Grignon protonotaire, est également poète et musicien. Claude-Henri Grignon, auteur d'*UN HOMME ET SON PÉCHÉ* est son cousin.

Le 24 mai 1916, elle épouse Hyacinthe Guèvremont, ce qui amène le couple à s'installer à Sorel, quatre ans plus tard. De leur union naîtront cinq enfants.

En 1926, chavirée par le décès de sa petite Lucille, elle tente d'alléger sa peine en travaillant comme rédactrice au *Courrier de*

Sorel et au journal *The Gazette*. Cet épisode marque le début de sa carrière journalistique.

L'AUTEURE: PASSION, PERSÉVÉRENCE ET TALENT.

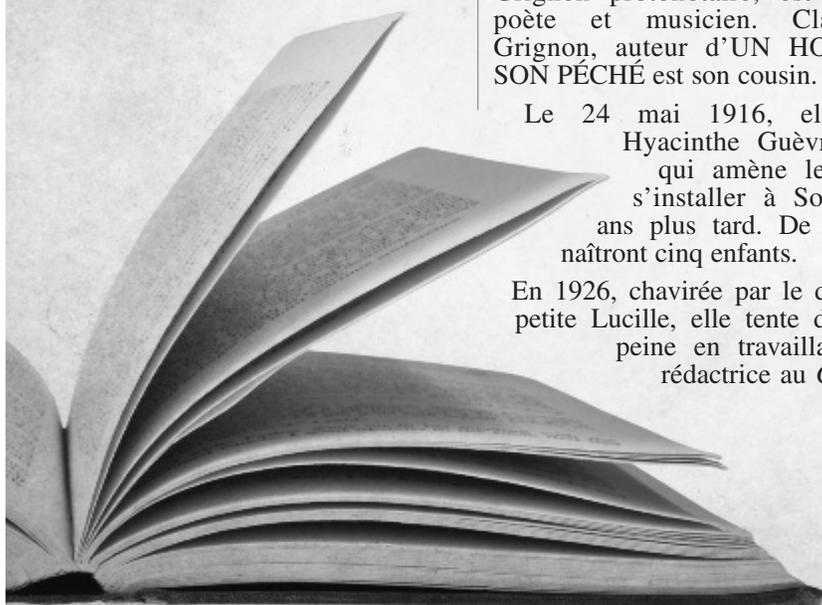
Suite à l'édition de son roman *Le Survenant*, Germaine Guèvremont reçoit en octobre 1945, le prix Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. L'année suivante, elle partage le prestigieux prix David de la province de Québec avec Roger Lemelin et Félix Leclerc. Après avoir été publiée à Paris aux éditions Plon, on attribue à l'écrivaine le prix Sully-Olivier de Serres. Son second roman, *Marie-Didace*, publié en 1947, lui vaut la médaille de l'Académie canadienne-française.

C'est la consécration; l'auteure devient membre de cette même académie et fait partie du conseil de la Société des écrivains canadiens.

En 1950, *Le Survenant* a fait l'objet de traductions réalisées par Éric Sutton intitulées *The Monks' Reach* pour le public anglais et *The Outlander* présenté au public américain.

Après le décès de son époux en 1964, l'auteure entame la rédaction d'un recueil de souvenirs, *Le Premier Miel*, et s'active au scénario du film *L'Adieu aux Îles*, présenté à la télévision le 3 juin 1968.

Il importe de souligner, que dès 1942 avant la publication du roman "*Le Survenant*", Germaine Guèvremont rédige une oeuvre majeure. Il en est résulté un recueil de contes "*En pleine terre*", dans lequel la paysannerie tisse le fil de trame d'anecdotes et d'histoires à caractère original.





MOMENTS LITTÉRAIRES...

"LE SURVENANT"
(EXTRAITS VARIÉS):

" La chaloupe naviga dans un chenal de lumière entre l'ombrage de deux îles, lumière faite du vert tendre des feuilles, de la clarté bleue du ciel et de la transparence de l'eau, sûrement, mais aussi lumière toute chaude de promesse, de vie, d'éternel recommencement."

"Tout songeur, il (Didace Beauchemin) perchait tranquillement le long de la commune. ... L'oreille aux aguets, habile à démêler les sons, il écoutait. Il s'arrêta un moment! À Sorel, le sifflet des chantiers maritimes lançait son cri d'appel. Sept heures."

" Le ciel achevait de s'affranchir des ombres de la nuit. Seule une mince barre violette persistait autour de la terre. À l'orient, au-dessus de la baie de Saint-François, l'étoile du matin tremblait encore, mais le soleil allait bientôt paraître."

D'ordinaire Angéline ne s'attardait pas, le matin, à observer autour d'elle. Mais levant la vue, elle demeura éblouie devant l'illumination du ciel. C'était comme un déroulement de soieries de toutes les nuances."

"MARIE-DIDACE"
(EXTRAITS VARIÉS):

"Ah! oui, le Survenant était parti. Il avait quitté le Chenal-du-Moine. Soucieux, le père Didace Beauchemin n'accomplissait plus que les travaux urgents."

"Deux jours durant, le Chenal-du-Moine ressembla à une fête foraine. Une étrange rumeur emplit la campagne de cris, de jurons, de rires où se mêlaient des bruits de galop, de piétinements et de meuglements des animaux. Chaque fois que le bac traversait un troupeau, la route s'animaît de taches de rousseur."

"De bonne heure, le lendemain matin, Didace et Phonsine partirent pour Sorel. La jeune femme suggéra de prendre un raccourci sur la glace, pour arriver plus tôt."

Sorel. Sanglée d'un pont de glace, la ville, somnolente sous ses voiles de brouillard, ne semblait pas bouger."

Après L'Ami du Navigateur, ils visitèrent les grands quais, les caves du marché, les chantiers..."

"EN PLEINE TERRE"
CHAUFFE, LE POÈLE!

"Mathilde et Amanda ont cessé leur corvée et elles assistent patiemment au rite familial, dans l'attente du récit toujours nouveau d'un voyage à Sorel. À la nouvelle que le maître rapporte, elles s'extasient: le pont de glace est formé entre Sorel et les îles. Avant longtemps, les Beauchemin verront sourdre leurs connaissances du Nord."

UN BON QUÊTEUX

"Chaque famille du rang de Sainte-Anne possédait son quêteux, sans plus d'orgueil, telle une nécessité dans l'ordre de la paroisse."

LE COUP D'EAU

"Par un matin venteux, la débâcle éclata et le fleuve délivré, dans sa fierté de s'unir bientôt à l'océan, déborda de ses rivières, de ses petits ruisseaux et même des rigolets."

Dans l'ancien temps, les inondations arrivaient presque à chaque année. D'ordinaire dans le mois d'avril."

Bibliographie:

LE SURVENANT, éditions Bibliothèque québécoise

MARIE-DIDACE, éditions Fides

EN PLEINE TERRE, éditions Fides, collection Le Goéland

Sources d'information: l'Encyclopédie Canadienne, Yvan G. Lepage.

Site: chsth.com/culture/litterature/germaine_guevremont.htm



Maisons de Germaine Guèvremont Gracieuseté de Michel «Poun» Lavallée

À ne pas manquer !

La Société historique Pierre-de-Saurel tiendra une conférence sur l'œuvre de Madame Germaine Guèvremont qui, par son roman *Le Survenant*, fit connaître la région de Sorel.

Quand : Mardi 12 mai 2015

Lieu : Église de Sainte-Anne-de-Sorel

Heure : 19 h

Prix d'entrée : Membres de la Société 2,50 \$, non-membres 4,00 \$



Fête des Sainte-Annois

Ensemble partageons notre fierté de vivre dans une si belle municipalité!

Fête estivale pour tous les citoyens de 0 à 99 ans!

Date de l'événement : 22 août ou 23 août (en cas de pluie)

Lieu : Centre Germaine-Guèvremont situé au 748, chemin du Chenal-du-Moine.

Début de la fête : 15 h

Jeux gonflables, spectacles de variétés et plus encore!

Souper : 17 h avec épis de maïs et hot dogs

À la tombée du jour : projection d'un film avec barbe à papa et maïs soufflé

Tous les résidents sont bienvenus à la fête qui se veut un beau moment de retrouvailles et de célébration dans la joie. Apportez vos chaises et vos breuvages, participez en grand nombre, c'est gratuit!!!!



FESTIVAL COUNTRY 2015 7E ÉDITION

Le Festival country invite la population du **jeudi 18 juin au dimanche 21 juin prochain** au parc Constant-Plante sur le terrain de la municipalité.

Pendant les quatre jours du festival, on comptera parmi les artistes en vedette Jean Nichol, Lany Richard, Alfonso Marotta, Kenneth Saulnier, Laurie Leblanc et plusieurs autres.

Bienvenue à tous!

Pour plus de détails :

www.countrysteanne.com

FÊTE DES NEIGES

Samedi le 7 février dernier, les citoyens ont participé avec enthousiasme à un après-midi consacré au plein air en famille au centre Germaine-Guèvremont. Jeunes et adultes se sont bien amusés. Du patin, de la glissade, des balades en traîneau à chevaux et des prix de présence étaient au programme. Nous tenons à remercier sincèrement tous les artisans de cette fête.

Merci à nos précieux commanditaires :

- messieurs Bertrand Bond et Christian Deschênes de l'organisation du Club des Éperviers de Sorel pour les billets de hockey et les casquettes;
- le restaurant Tim Horton's, pour la collation;
- Loisir et Sport Montérégie pour leur subvention de 175 \$ en regard du programme « Plaisirs d'hiver » et les cadeaux.

Merci également à messieurs :

- René Laferté jr. pour l'animation et la musique;
- François Fleury pour les balades en traîneau;
- Luc Deschênes d'AnimActions pour les jeux gonflables.

Enfin, un merci à nos employés municipaux pour leur coopération.

Grâce à la participation de tous, la fête des Neiges fut un succès !



TERRAIN DE TENNIS

Un terrain de tennis est aménagé à l'entrée du camping (1686, chemin du Chenal-du-Moine). Il est réservé uniquement pour les résidents de Sainte-Anne-de-Sorel et les campeurs. Afin d'y avoir accès, vous pouvez vous procurer une clé moyennant un dépôt obligatoire de 25 \$ en vous présentant au secrétariat municipal.

La clé est non transférable;

elle doit demeurer en la possession du détenteur.

Elle doit être retournée à la fin de la saison estivale pour être remboursée soit avant le 1er novembre.

RAMPES DE MISE À L'EAU

Au cours de l'été 2015, des réparations majeures seront effectuées sur une des rampes de mise à l'eau situées au 1685, chemin du Chenal-du-Moine (mairie)

afin d'en améliorer l'état et d'offrir un service de qualité aux usagers.

Trois rampes de mise à l'eau sont offertes aux plaisanciers sur le territoire de la municipalité.

Le **permis de stationnement annuel valide est obligatoire** afin d'utiliser le stationnement de la rampe de mise à l'eau du Quai Fédéral (Quai de Sainte-Anne) situé sur la rue du Quai à Sainte-Anne-de-Sorel ainsi que pour utiliser le stationnement des rampes de mise à l'eau du secrétariat municipal de Sainte-Anne-de-Sorel situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine.

Le coût du permis est de 55 \$ plus taxes pour les propriétaires et résidents de Sainte-Anne-de-Sorel et de (150 \$ plus taxes pour les non résidents) et est disponible au secrétariat municipal. Le permis de conduire et le certificat

d'immatriculation du véhicule sont exigés lors de l'acquisition du permis.

De plus, un **billet de stationnement journalier** (*uniquement pour le stationnement situé au secrétariat municipal*) peut être émis par l'horodateur situé sur le terrain du secrétariat.

Le coût est de 20 \$ par jour.

Nous comptons sur votre collaboration afin de stationner votre automobile et remorque aux endroits prévus à cette fin.

- Le permis de stationnement annuel pour propriétaires ou résidents coûte 55 \$ + tx pour l'année 2015.
- 150 \$ + tx pour tout autre intéressé.
- Le billet de stationnement journalier coûte 20 \$ pour une journée normale soit de : 24 h à 23 h 59.



Terrains de jeux de Sainte-Anne-de-Sorel

INSCRIPTIONS 2015

Date : Les 13 et 14 mai 2015 / De : 9 h à 12 h , 13 h à 16 h 30 et 17 h à 19 h

Lieu : Au bureau municipal, 1685, chemin du Chenal-du-Moine

VOICI QUELQUES INFORMATIONS SUR LES TERRAINS DE JEUX

- Début des terrains de jeux : Le lundi **29 juin** 2015
 - Fin des terrains de jeux : Le vendredi **14 août** 2015
 - Durée : 7 semaines
- Prenez note que les terrains de jeux seront ouverts le 1er juillet*



Catégorie	Option 1 Terrains de jeux seulement	Option 2 Terrains de jeux avec service de garde	Option 3 Service de garde à l'heure
5*-12 ans	Lundi au vendredi 9 h à 15 h 30	Lundi au vendredi 7 h 30 à 18 h	Lundi au vendredi 7 h 30 à 9 h 12 h à 13 h 15 h 30 à 18 h
TARIF	1er enfant : 180 \$ 2e enfant : 150 \$ 3e enfant : Gratuit	1er enfant : 300 \$ 2e enfant : 250 \$ 3e enfant : Gratuit	5 \$ de l'heure Payable le jour même au responsable des terrains de jeux



***IMPORTANT :** Pour s'inscrire tous les enfants doivent avoir complété leur maternelle. Les terrains de jeux s'adressent uniquement aux résidents et/ou aux élèves de l'école Sainte-Anne-les-Îles. Pour être valides les frais d'inscription doivent être acquittés en entier au plus tard le 14 mai 2015.

*****Apportez la carte d'assurance-maladie de votre enfant lors de l'inscription*****

COMITÉ DES LOISIRS DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

Le 6 mai prochain se tiendra une rencontre visant la formation du comité des loisirs de Sainte-Anne-de-Sorel. De façon générale, le comité des loisirs aura pour objectif de développer des activités récréatives et culturelles pour les citoyens et leurs familles.

Si vous désirez participer à la formation et au fonctionnement du comité des loisirs ou pour obtenir de plus amples informations, veuillez-vous présenter le 6 mai prochain à la salle du conseil à 19 h.

Patrick Lamothe, conseiller district 6



TOURNOI DE LA RELÈVE 2015

L'Association des chasseurs et pêcheurs de Ste-Anne-de-Sorel vous invite à son tournoi de la relève 2015 avec la présence spéciale de monsieur Yann Laguna, guide de pêche de chez-nous, qui se tiendra au Quai de Sainte-Anne **samedi le 4 juillet prochain** à l'angle de la rue de la Rive et la rue du Quai.

Les inscriptions se tiendront le matin du tournoi de 7 h à midi au coût de **30 \$** incluant votre carte de membre 2015. Gratuit pour les enfants !

Plusieurs prix dont une fin de semaine parents/enfants au domaine Bazinet à Sainte-Émélie-de-L'Énergie valeur de plus de 500 \$, et beaucoup de surprises.

Informations : Association des Chasseurs et Pêcheurs de Ste-Anne de Sorel 450 743-6610 et sur www.peche-yann.com

Bienvenue à vous tous !



AVIS

Notre béluga a un nom!

C'est avec enthousiasme que les élèves de 6ième année de l'École Sainte-Anne-les-Îles se sont creusés les méninges pour trouver un nom au béluga adopté par la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Nous sommes heureux de vous présenter **Bill Louga!**

Sophie Vigneault, directrice de l'école Sainte-Anne-les-Îles



Bill Louga



À METTRE À VOTRE AGENDA

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Les heures régulières d'ouverture du bureau sont de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Pour la période estivale soit du 18 mai au 9 octobre 2015 :

Le bureau sera ouvert

lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

vendredi : 8 h 15 à 11 h 45

NOTE : le bureau municipal est ouvert tout l'été sans interruption.

Le bureau municipal sera fermé lors des prochains congés fériés suivants :

Lundi 18 mai 2015 :

Journée nationale des Patriotes

Mercredi 24 juin 2015 :

Fête de la Saint-Jean

Lundi 29 juin 2015 : Fête du Canada

Lundi 7 septembre 2015 : Fête du Travail

CALENDRIER 2015 DES SÉANCES DU CONSEIL

Les séances ordinaires de l'année 2015 auront lieu les lundis suivants, à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel :

- 4 mai
- 14 septembre
- 1er juin
- 5 octobre
- 6 juillet
- 2 novembre
- 24 août
- 7 décembre



DIVERS INFORMATIONS

MERCI À TOUS NOS BÉNÉVOLES !

Le maire et les conseillers désirent remercier chaleureusement tous les bénévoles actifs au sein de notre communauté. La semaine du bénévolat du 12 au 18 avril dernier a permis de mettre la lumière sur tous ces travailleurs « de l'ombre ». Que ce soit au niveau municipal (comité d'urbanisme, comité de la famille et des aînés, Office municipal d'habitation) paroissial (église, bazar, chorale, école), des loisirs (Maison des jeunes, associations sportives) communautaire (la guignolée), etc..., votre implication est très importante, voire essentielle pour conserver une vitalité dans notre municipalité. De tout cœur un **grand merci!**

ÉCÉANCE DES TAXES :

22 juin 2015
18 septembre 2015

PERMIS VENTE DE GARAGE

Les ventes de garage sont autorisées 3 fois par année.

Elles sont « *gratuites* » la fin de semaine de la fête des Patriotes (18 mai 2015) ainsi que la fin de semaine de la fête du Travail (7 septembre 2015) un certificat d'autorisation est tout de même nécessaire.

En plus, une fois par année, une vente peut se tenir à la date de votre choix et un certificat d'autorisation est délivré au coût de 15 \$.

Une vente de garage est valide pour trois jours consécutifs.

OPÉRATION – QUALITÉ – PRÉVENTION



Inspection des bornes d'incendie

Mardi 19 mai, mercredi 20 mai, jeudi 21 mai et vendredi 22 mai 2015 de 8 h à 16 h 30

Comme à chaque année, la municipalité se doit d'effectuer l'inspection de ses bornes d'incendie.

Pourquoi?

Cette opération permet de s'assurer de la qualité de notre réseau de protection incendie.

Lors de ces inspections, le débit d'eau peut être augmenté momentanément dans le réseau et l'eau souillée est expulsée par les bornes d'incendie.

Ces travaux peuvent causer une baisse temporaire de la pression ou même une fermeture temporaire d'alimentation d'eau potable ainsi qu'une légère coloration de cette dernière. Lors de cette période, il est recommandé de vérifier si l'eau est colorée avant de l'utiliser.

Que faire en cas d'eau rouillée?

La municipalité vous conseille d'ouvrir le robinet d'eau froide et de laisser couler jusqu'à ce que l'eau redevienne incolore.

N'oubliez pas également de vérifier l'eau de toute unité fonctionnant à l'eau avant de l'utiliser.

Comme il s'agit d'une opération d'envergure sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, **il se peut que votre eau soit rouillée à divers intervalles.**

Vous pouvez effectuer le lavage des tissus et de la vaisselle en dehors des heures de nettoyage soit de 18 h à 7 h 30. Également, nous vous recommandons de ne pas utiliser d'eau de javel qui a pour effet de fixer la rouille dans les tissus.

Nous nous excusons des incon vénients causés par cette opération.



RÔLE D'ÉVALUATION

COMMUNIQUÉ CONCERNANT LA VISITE DES PROPRIÉTÉS

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel doit procéder à l'inventaire des immeubles au moins une fois tous les neuf ans pour se conformer à « *La loi sur la fiscalité municipale du Québec* ».

Ce processus a pour but de s'assurer de l'exactitude des données de chaque immeuble.

La firme d'évaluation CÉVIMEC-BTF a donc été mandatée à cet effet.

La firme procédera à la visite de 20% des dossiers de notre municipalité à partir de la mi-février 2015.

Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo.

À noter que les visites pourront s'effectuer du **lundi au samedi, entre 8 heures et 21 heures.**

À cette occasion, l'évaluateur ou son représentant doit visiter l'intérieur de votre propriété et peut prendre des photos à l'extérieur de votre immeuble.

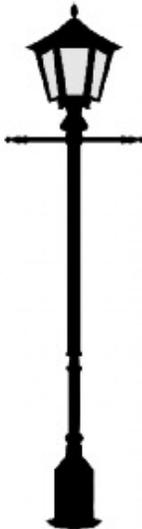
Par contre, dans l'éventualité de votre absence lors de leur visite, ces derniers vous laisseront un accroche-porte si un rendez-vous est nécessaire.

Nous vous remercions de votre collaboration.



LUMINAIRE DE RUE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant au bureau municipal au **450 742-1616** et en faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.



Merci de votre collaboration !

COMITÉ HORTICULTURE ET EMBELLISSEMENT



Nous sommes à la recherche de bénévoles aux « pouces verts » désirant participer à un petit comité amical. Le but est de former une équipe voulant aider à l'aménagement et l'entretien des plates-bandes municipales. Alors, si vous avez un peu de temps à offrir ou simplement le goût d'échanger des suggestions et conseils sur l'embellissement des espaces verts dans notre municipalité, communiquez avec moi : Diane Leduc, conseillère municipale 450-742-1074.



LIBERTÉ D'EXPRESSION

La tragédie qui s'est produite à *Charlie Hebdo* il y a quelques mois a provoqué une onde de choc et par le fait même une réflexion quant à la définition de la liberté d'expression. De quoi pouvons-nous rire? Que pouvons-nous dire? Que pouvons-nous écrire? C'est maintenant monnaie courante d'utiliser les réseaux sociaux sur internet comme outil pour la diffusion d'informations diverses car ils permettent d'atteindre rapidement un large public. Mais malheureusement, ils permettent également aux rumeurs, ragots et injures de circuler encore plus rapidement. Voilà pourquoi les tribunaux sont de plus en plus sollicités pour des poursuites en diffamation ou usages de langage injurieux. Effectivement, la diffusion de paroles ou d'écrits peut conduire à une poursuite judiciaire qui aurait pu être évitée si un temps de réflexion avait été observé par l'auteur avant d'inscrire un commentaire désagréable sur sa page Facebook!

Le désir de s'exprimer doit s'accompagner de discernement et de jugement quant à nos propos. Il y a des limites à respecter.

La Cour suprême établit certains critères pouvant servir de guide pour exprimer une opinion.

- D'abord, la **véracité du propos** : « la diffamation survient lorsqu'une personne tient des propos désagréables à l'égard d'une autre personne alors qu'elle sait ou devrait savoir qu'il ne s'agit pas de la vérité » ;
- et la **notion d'intérêt public** : « La Cour ajoute que des propos diffamants peuvent aussi résulter de propos désagréables au sujet d'une autre personne, même s'ils sont véridiques, alors qu'il n'y a aucun motif d'intérêt public à cette divulgation. »

Les élus et les fonctionnaires des municipalités sont régulièrement confrontés à des situations de harcèlement, d'intimidation verbale, ou de propos haineux à leur égard. Ne laissons pas nos émotions négatives diriger nos actions car en tant qu'adulte nous avons le devoir de donner l'exemple; la critique constructive et le commentaire pertinent seront toujours appréciés comparativement aux opinions guidées par la vengeance, la frustration et le mépris. La liberté d'expression individuelle doit être exprimée dans le respect! S'exprimer avec élégance... ou avoir l'élégance de se taire!

Sources : La revue « L'Actualité » de mars 2015; la revue municipale « Quorum » de décembre 2014.



DU CÔTÉ DE L'ÉGLISE



DÎME 2015 : POUR VOTRE ÉGLISE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

UNE ÉGLISE BIEN VIVANTE, GRÂCE À VOUS!

« La dîme est une affaire de foi en votre église et de préservation de notre patrimoine. »

Vous avez reçu dernièrement une lettre vous demandant de participer à la viabilité de votre église par le biais de la dîme. Pourquoi!

Parce qu'en payant votre dîme, vous contribuez à soutenir l'église de Sainte-Anne-de-Sorel. L'argent recueilli sert à administrer l'église et à rencontrer les frais normaux d'opération annuelle (l'entretien, l'électricité, le chauffage, les frais de gestion, les assurances, la pastorale, etc.). **Malgré certaines**

croyances, l'argent amassé est entièrement voué à votre église.

Que vous pratiquiez régulièrement ou à l'occasion, votre don pour l'église est essentiel à sa survie.

Peu importe le montant que vous offrez, ce dernier a une grande valeur aux yeux des bénévoles qui administrent la fabrique.

N'oubliez pas que le coût réel de votre dîme ou don de bienfaisance est moindre après les crédits d'impôt.

Le montant suggéré est de 60 \$ par adulte. (Un reçu vous sera envoyé)

Les membres du conseil de la fabrique de Sainte-Anne-de-Sorel



ADJUDICATION DE CONTRATS MUNICIPAUX

Plusieurs règles ont été instaurées au cours des dernières années au Québec en ce qui concerne l'adjudication d'un contrat d'achat de services ou de matériaux. Les conseils municipaux doivent donc les appliquer avec rigueur. En voici un sommaire général.

Politique de gestion contractuelle

Depuis le 1er janvier 2011, les municipalités doivent obligatoirement avoir adopté une **Politique de gestion contractuelle** applicable à tout contrat, accordé suite à un appel d'offres ou non. Cette politique doit observer minimalement sept mesures importantes :

1. Assurer que tout soumissionnaire n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumission;
2. Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres (collusion entre soumissionnaires);
3. Assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbysme;
4. Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
5. Prévenir les situations de conflits d'intérêts en lien avec un membre du conseil municipal;
6. Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
7. Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Le Code municipal prévoit des sanctions en cas de non-respect des règles en matière d'appel d'offres et également de non-respect de la politique de gestion contractuelle.

Demande de soumissions publiques ou par invitation

Le montant estimé de la dépense vient déterminer si la municipalité doit procéder, ou non, par une demande de soumissions.

- Pour toute dépense jusqu'à 24 999,99 \$: le contrat peut être adjugé de gré à gré;

- Pour toute dépense estimée entre 25 000 \$ et 99 999,99 \$: une demande écrite de soumissions par invitation auprès d'au-moins deux fournisseurs doit être obtenue;
- Pour une dépense de 100 000 \$ et plus : une demande de soumissions publiques est obligatoire. Ces appels d'offres doivent également être publiés par le système électronique approuvé par le gouvernement (Sé@o) et dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ou à défaut, dans une publication spécialisée dans le domaine (ex : journal Constructo).

Il est strictement interdit, tant par les fonctionnaires, les employés, que par les élus, de divulguer **le nombre et l'identité** des personnes qui ont demandé une copie d'un document de soumission. L'identité doit être confidentielle jusqu'à l'ouverture des soumissions. Lorsqu'une visite des lieux est obligatoire, la ville doit faire en sorte que les soumissionnaires ne se rencontrent pas.

Modification d'une soumission après l'octroi du contrat

Une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un **accessoire** à celui-ci et n'en change pas la nature. Par exemple, si le contrat prévoit deux bornes d'incendie lors de la construction d'un réseau d'aqueduc sur une rue de 800 mètres, une troisième borne pourrait, après entente avec l'entrepreneur, être ajoutée au contrat. Par contre, la rue ne pourrait pas être extensionnée à 1200 mètres, y ajouter un parc, ou une piste cyclable. Cette règle fait en sorte que les travaux doivent avoir été bien planifiés et que les plans et devis et les contrats soient bien rédigés et conçus.

Clause d'achat local ou de protectionnisme

Habituellement, une demande de soumissions ne peut préciser un seul produit. Par exemple, si une ville veut acquérir un camion, elle ne peut préciser dans son devis une marque en particulier (ex : Ford), elle doit plutôt décrire les qualifications désirées (la force du moteur, la dimension, les options, etc...). Une exception à la règle pourrait s'appliquer s'il s'agissait d'un produit unique, vendu par un fournisseur unique. Dans ce dernier cas, des vérifications documentées et sérieuses doivent être

accomplies.

Les élus pourraient parfois être tentés de favoriser et d'encourager les entreprises situées sur leur territoire. Par contre, ils doivent se rappeler qu'une municipalité **doit d'abord et avant tout** prôner la libre concurrence, l'ouverture des marchés et la transparence dans l'octroi des contrats municipaux. Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Obtenir les meilleures conditions;
- Remplacer la négociation par la concurrence;
- Éliminer le favoritisme;
- Dépolitiser la distribution des contrats;
- Assurer une concurrence loyale;
- Permettre aux contribuables d'avoir les meilleurs prix possibles.

Dans certains cas, les tribunaux ont conclu à la validité d'une clause protectionnisme mais à certaines conditions :

- Elle ne doit pas être imposée de mauvaise foi, de façon arbitraire ou frivole;
- L'exigence doit être rationnelle et doit pouvoir s'expliquer par la nature du contrat, l'ordre normal des choses et par des exigences d'ordre scientifique ou technique;
- Cette exigence doit être explicite dans les documents d'appel d'offres.

Il n'est donc pas simple de recourir à cette tentation !

Publication des contrats octroyés

La loi oblige d'agir en toute transparence. Elle exige d'ailleurs du directeur général qu'il indique sur le site internet de la municipalité, pour tout contrat de 100 000 \$ et plus :

- le coût estimé de la dépense;
- le coût octroyé lors de l'adjudication du contrat;
- le coût final de tout contrat après l'exécution des travaux.

De plus, une justification doit être inscrite pour expliquer les écarts s'il y a lieu. Finalement, une obligation est aussi prévue d'identifier toute soumission, plus basse que celle retenue, qui a été jugée non conforme.

Pour tous les achats de services ou de biens de moins de 100 000 \$, le maire doit déposer en novembre de chaque année en même temps que son rapport sur la situation financière de la



municipalité, la liste des fournisseurs pour lesquels des factures totalisant plus \$25 000 \$ ont été payées au cours des 12 derniers mois.

Système de soumissions à 2 enveloppes

Une exception s'applique pour les appels d'offres pour services professionnels tels que architecte, ingénieur, arpenteur, évaluateur, vérificateur comptable, etc... Ils doivent être soumis selon une procédure différente. Le soumissionnaire doit déposer son offre dans deux enveloppes distinctes et cachetées. L'enveloppe contenant le prix ne sera ouverte que si le soumissionnaire obtient

le pointage suffisant quant à l'aspect qualitatif évalué par un comité de sélection et selon une grille de pointage reconnue par la loi. L'offre doit d'abord mettre en lumière ses compétences, son expérience dans le domaine, les dates de livraison, l'échéancier des travaux, etc... Si le premier pointage de 70/100 est alors obtenu, la deuxième enveloppe sera ouverte et le prix comptera pour 30 points sur 100 (la grille de pondération est fournie par le ministère). Si le pointage minimal n'est pas obtenu, l'enveloppe du prix n'est pas ouverte et la soumission est rejetée.

Plusieurs villes au Québec ont commencé à considérer l'application de

ce système de soumissions à deux enveloppes pour d'autres types de contrats. Le prix ne serait donc plus le seul facteur déterminant pour l'octroi d'un contrat. Un comité de sélection devrait notamment prendre en considération la compétence et la solvabilité du soumissionnaire.

Diane Leduc, conseillère district 3

Sources : Code municipal du Québec; cours de formation de la F.Q.M. par Me Daniel Bouchard; la revue Quorum, édition de décembre 2014, article de Me Philippe Asselin; la revue Quorum, édition de février 2015, article de Me Yanick Tanguay.



INONDATION DANS LES ÎLES - 1865

Tragédie de l'île de Grâce

« Le 12 avril 2015, sera le 150e anniversaire d'une des plus grandes catastrophes naturelles de l'histoire du Québec, la grande inondation d'avril 1865 au chenal-du-Moine et dans les îles de Sorel. 34 personnes sont décédées noyées dans les îles. De ce nombre 18 personnes, en majorité des enfants,

habitaient l'île de Grâce, à Sainte-Anne-de-Sorel. En plus des pertes de vie, la plupart des bâtiments du chenal-du-Moine et des îles avaient été détruits.

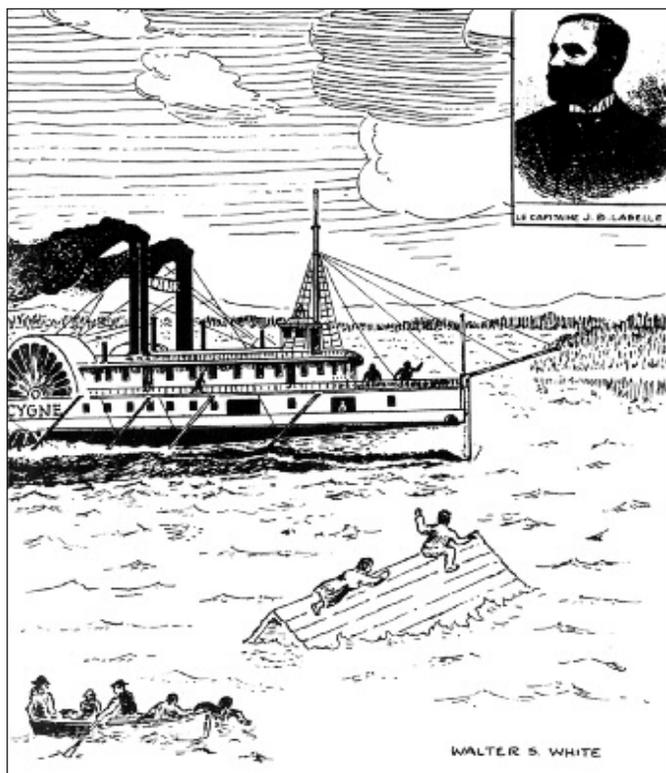
Voici les noms des victimes de l'inondation à l'île de Grâce le 12 avril 1865

1. Marie Cournoyer, âgée de 40 ans, épouse de Jos. Lavallée
2. Simon Lavallée, âgé de 10 ans, fils de Jos Lavallée et Marie Cournoyer
3. Adéline Lavallée, âgée de 18 mois, enfant de Pierre Lavallée
4. Catherine Lavallée, âgée de 20 ans, épouse de Louis Cardin
5. Catherine Cardin, âgée de 5 ans, enfant de Louis Cardin et Catherine Lavallée
6. Elmire Cardin, âgée de 2 ans, enfant de Louis Cardin et Catherine Lavallée
7. Félix Cardin, âgé de 3 ans, enfant de Paul Cardin

8. Marie Cournoyer, âgée de 37 ans, fille de Claude Cournoyer
9. Edwidge Lavallée, âgée de 42 ans, épouse de Pierre Éthier
10. Mélina Éthier, âgée de 5 ans, enfant de Pierre Éthier et Edwidge Lavallée
11. Catherine Éthier, âgée de 4 ans, enfant de Pierre Éthier et Edwidge Lavallée
12. Paul Lavallée, âgé de 15 ans, fils d'Ignace Lavallée
13. Philomène Lavallée, âgée de 18 ans, fille d'Ignace Lavallée
14. Elmire Bibeau, âgée de 16 ans, enfant de Pierre Bibeau
15. Mélina Péloquin, âgée de 9 ans, enfant de Paul Péloquin et Catherine Cardin
16. Adolphe Péloquin, âgé de 4 ans, fils de Paul Péloquin et Catherine Cardin
17. Octavie Péloquin, âgée de 2 ans, enfant de Paul Péloquin et Catherine Cardin
18. Olivier Péloquin, âgé de 6 mois, enfant de Paul Péloquin et Catherine Cardin

Des 18 victimes, 17 résidaient dans le rang nord de l'île de Grâce et 1 victime résidait dans le rang sud de l'île.

Pour ce qui est des dommages matériels dans les îles et au chenal-du-Moine, 54 maisons, 119 granges, 41 écuries, 71 laiteries, 49 étables, 47 souilles, 85 hangars, 47 fours, 1 boucherie, 4 bergeries et 5 remises ont été complètement détruits. »



"Le Cygne" au secours des inondés.

INFORMATIONS À CONSERVER

COMMENT NOUS JOINDRE :

URGENCE : POLICE-FEU-AMBULANCE	9-1-1
INFO-SANTÉ	8-1-1
CENTRE ANTI-POISON :	1-800-463-5060
HÔPITAL HÔTEL-DIEU DE SOREL	450-746-6000
C.L.S.C.	450-746-4545

URGENCE :

(En dehors des heures normales de bureau)

VOIRIE (soir et fin de semaine)	310-4141 (sans code régional)
ÉLECTRICITÉ – PANNES URGENCE	1-800-790-2424
SÛRETÉ DU QUÉBEC :	
-PLAINTES	310-4141
-ADMINISTRATION	450-743-7947
INFO-CRIME	1-800-711-1800
S.O.S. BRACONNAGE	1-800-463-2191
INCENDIES ADMINISTRATION	450-780-5600

SAINTE-ANNE-DE-SOREL

ADMINISTRATION / TRAVAUX-PUBLICS	
VOIRIE / PERMIS-URBANISME	450-742-1616
CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL	450-746-7272
CONTRÔLEUR CANIN	450-746-9683 (en dehors des heures d'ouverture du Centre animalier)
CONTRÔLE DES ORDURES (MRC)	450-743-2703
CHALET DES LOISIRS	450-742-1608

MAISON DES JEUNES	450-742-1758
ÉCOLE SAINTE-ANNE-LES-ÎLES	450-746-4575
ÉGLISE	450-743-7424
PRESBYTÈRE SAINT-PIERRE	450-743-7909
H.L.M. (Mme Lemay, directrice)	450-743-4760
TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL	450-746-7827
MAISON DU MARAIS	450-742-5716
CAMPING DU CHENAL-DU-MOINE	450 742-3113

MICHEL PÉLOQUIN, MAIRE	450-743-3287 450-494-1612 (cell.)
PIERRE PONTBRIAND, DISTRICT 1	450-742-9376
MARIE-FRANCE BERGERON, D.2	450-746-1999
DIANE LEDUC, DISTRICT 3	450-742-1074
LUC LATRAVERSE, DISTRICT 4	450-855-1965
ROGER SOULIÈRES, DISTRICT 5	450-742-7246
PATRICK LAMOTHE, DISTRICT 6	450-855-3128

SITUATION D'URGENCE

Fuite d'eau, problème d'égout

En dehors des heures normales de bureau ou lors de la fin de semaine pour signaler un problème d'égout, une fuite d'eau ou toute autre situation d'urgence, les citoyens sont invités à :

Composer le : **310-4141** (sans code régional) afin d'obtenir l'assistance policière de la Sûreté du Québec.



TARIFS ET FORMATS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL



1/8 de page	50 \$ par parution + tx
1/4 de page	85 \$ par parution + tx
1/2 de page	165 \$ par parution + tx

L'atelier Boutique
les Coutures
Sophie Benoit
· réparations de tout genre
· confection de vêtements sur mesure
· rideaux, housses et plus encore
33, rue Milette, Sainte-Anne-de-Sorel
450.855.1317

La Résidence de l'Anse
Résidence pour personnes autonomes et semi-autonomes
Florence Albert, propriétaire
18, rue de l'Anse
Sainte-Anne-de-Sorel (Québec) J3P 5N3
450 855-3637